



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 03-2019 décrétant un emprunt et une dépense de quatre cent trois mille cinq cent vingt et un dollars (403 521 \$) aux fins d'effectuer des travaux de rénovations du centre Ste-Marie (95 chemin Principal) ainsi que l'agrandissement et la réfection du pavage du stationnement de l'Hôtel de ville.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce sixième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf.

Stéphane Giguère
Directeur général